COMPTE - RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 mars 2016

****

Absents excusés : Cécile LE BRAS (pouvoir à Louisette OUVRARD), Nicolas CASSANT (pouvoir à Dominique RABAUD), Florence TESSON (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), Franck DUBOIS.

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1-LOGICIEL DE PROSPECTIVE FINANCIERE

En partenariat avec la Roche Agglomération, le logiciel INVISEO a été acquis auprès de la société FINANCES ACTIVES. Ce logiciel permet de faire de la prospective financière active en modulant les différents paramètres et ainsi mesurer l'évolution des capacités financières de la commune.
Monsieur le Maire présente l'ébauche de prospective réalisée.
Le lourd programme d'investissement des dernières années impacte les marges de manœuvres.
La baisse des dotations d'état et l'augmentation des charges provoquent un effet de ciseau. Il sera nécessaire de faire des choix tant en fonctionnement qu'en investissement, pour les prochaines années. Monsieur le Maire précise qu'il faudra étudier tous les leviers d'action qui pourront être mis en œuvre pour maintenir les capacités financières de la collectivité.
La Commune a une situation financière saine, ce qui lui a permis de disposer d'équipements de qualité et aptes à accueillir un accroissement de la population.

2-REPRISE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE

Un Venansaltais avait acquis une concession dans le cimetière en vue de préparer ses obsèques. Ayant changé d'avis, il souhaite rétrocéder à titre gracieux cette concession à la commune.
Il est proposé d'accéder à cette demande.
Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité, décide de valider cette rétrocession.

3- BAIL COMMERCIAL SELARL BRILLET-ELIE

Par délibération 83/2015 du 16 juillet 2015, le conseil municipal avait décidé de signer un bail commercial avec promesse de vente avec Monsieur et Madame BRILLET pour l'implantation de leur pharmacie dans l'actuelle grange Pierre Loué.
Monsieur et Madame BRILLET, à la demande de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), sollicitent trois modifications :
-que le bail commercial soit l'unique objet de la délibération (la promesse de vente faisant l'objet d'une seconde décision)
-que le bail commercial soit signé au nom de la SELARL pharmacie BRILLET-ELIE
-que la location débute au 1er octobre 2016
Monsieur le Maire ajoute que faisant suite au marché passé, le bureau d'études SERBA est en cours d'analyse des offres. Le choix des entreprises doit s'effectuer la semaine prochaine pour un démarrage de travaux mi-avril.
Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modifications exposées.

PERSONNEL COMMUNAL

1-CREATIONS DE POSTES

- Création d'un poste d'ATSEM : Leila JUTARD est lauréate du concours d'ATSEM, poste qu'elle occupe depuis 14 ans au sein de l'école maternelle. Considérant que cet agent donne entière satisfaction, il est proposé de créer un poste d'ATSEM pour permettre sa nomination, à compter du 1er avril 2016.

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe : Laura RELET, agent d'accueil de la mairie, est lauréate du concours d'adjoint administratif de 1ère classe. Considérant que ce grade correspond aux missions qu'elle remplit, il est proposé de créer le poste correspondant à compter du 1er avril.
- Avancements de grades : au titre de l'année 2016, 3 agents peuvent prétendre à des avancements de grade. Il est proposé de créer les postes suivants :
  - Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour Nicolas LAUWERIER
  - Un poste d'ATSEM principale de 1ère classe pour Nadine CHARTEAU
  - Un poste de rédacteur principal de 2ème classe pour Marie-Noëlle CHOPIN

Le Conseil Municipal, après délibéré, approuve la création des postes proposés.

****

Monsieur BIRAULT rappelle l'inauguration de l'ilot des arts le 26 mars prochain : invitation de la population sur le temps officiel de l'inauguration avec clôture de la matinée par un apéro concert animé par Jamal'gam
Au cours de l'après-midi : découverte des lieux et des associations et quelques temps forts pour rythmer l'après-midi.

Prochain conseil municipal : 21 avril 2016